

CONDITIONS GÉNÉRALES

Formalités

Passeport

Passeport valable au moins 6 mois après la date de retour, pour les ressortissants français, belges, suisses et canadiens. Pour les autres nationalités, nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Afin de parer à toute éventualité, on veillera à disposer d'un passeport comportant le nombre de pages vierges requis ou suffisant (généralement 3, dont 2 en vis-à-vis).

Visa

Visa obligatoire pour les ressortissants français, belges, suisses et canadiens. Le visa peut être délivré à l'ambassade d'Egypte, pour 38 euros, ou à l'arrivée en Egypte, pour l'équivalent de 30 dollars US ou 28 euros environ. Voyageurs français et belges : en cas de voyage avec une carte d'identité (valable au moins 6 mois après la date de retour) et d'achat du visa à l'arrivée, prévoir deux photos d'identité.

Il est désormais possible de faire sa demande de visa en ligne (au moins 7 jours avant le départ), sur le site

<https://visa2egypt.gov.eg>

Vaccins obligatoires

Il n'est pas exigé de vaccination sauf contre la fièvre jaune pour les voyageurs en provenance de pays où elle sévit. Dans ce cas, elle doit être faite au moins 10 jours avant le départ.

Paiement et inscription

Un dépôt de **35 %** vous sera demandé à l'inscription et **le solde au plus tard à 45 jours du départ**.

Vous devez faire parvenir, le bulletin d'inscription ainsi que tous les documents requis et signés à l'attention de **L'Égypte Autrement** par courriel au : paul@legypteautrement.com

Paiement final portion terrestre (paiement en deux versements)

Le paiement final **est payable 45 jours avant le départ**

Dans le cas où votre 2^{ème} versement ne serait pas payé dans les délais requis, votre inscription sera annulée sans remboursement. Des frais seront exigés pour réactiver votre dossier.

Frais d'annulation

Jusqu'à 45 jours du départ : 35 % de pénalité

À moins de 45 jours du départ : aucun remboursement

Assurances

Il est fortement recommandé que les voyageurs se procurent une assurance-annulation dans l'alternative où, pour des raisons majeures (maladie, blessure ou décès survenant à eux-mêmes ou à un membre de leurs proches) ils devaient annuler leur voyage avant le départ ou modifier l'itinéraire en cours de route.

De plus nous recommandons fortement de prendre une assurance-médicale. Le coût des assurances n'est en aucun cas remboursable. Les voyageurs doivent prendre connaissance dans leur contrat d'assurance de la nature de la garantie, des risques assurés, des exclusions, limitations et réductions de garanties, ainsi que des procédures de résiliation que contient le produit d'assurance.

Ci-dessous, vous trouverez le lien de notre partenaire **Chapka Assurances**. Il vous suffit de cliquer sur le lien ci-dessous pour être en contact direct avec Chapka par internet ou téléphone.

<https://www.chapkadirect.fr/index.php?action=produit&id=824&app=egypteautre>

CONDITIONS GÉNÉRALES

Réclamation

Vous devez aviser le représentant de **L'Égypte Autrement** le plus rapidement possible de toute réclamation éventuelle. À l'étranger, vous devez immédiatement communiquer avec votre accompagnateur **de l'Égypte Autrement** ou auprès de la direction de l'hôtel afin que la situation puisse être corrigée.

Responsabilité de l'Égypte Autrement

L'Égypte Autrement ne peut pas être tenue pour responsable des mauvaises conditions météorologiques, des annulations de vol, des menaces de guerre, de grèves, des manifestations, des incidents politiques ou de tout autre cas de force majeure exceptionnel et imprévisible, donc des conséquences des événements extérieurs à nous. Les modifications d'itinéraire qui découleraient d'un événement imprévisible extérieur et hors de contrôle de **L'Égypte Autrement** ainsi que la modification de la durée du voyage initialement prévue n'entraîneront aucun remboursement ou indemnisation de la part de **L'Égypte Autrement**. Les éventuels frais additionnels (hôtels, vols, taxes, rachat de titres de transport, etc.) seront aux charges des voyageurs. Il est donc important pour les voyageurs de posséder une assurance annulation et modification de voyage couvrant ces événements hors de notre contrôle.

L'Égypte Autrement ne sera tenue pour responsable en aucune façon en cas de perte d'objets personnels non assurés, de maladie, de blessure légère ou sévère, de décès durant le circuit.

L'Égypte Autrement se réserve le droit de modifier le circuit et l'itinéraire, d'utiliser d'autres moyens de transport en cas de panne, de maladie ou de tout autre cas de force majeure quand elle le jugera nécessaire ou raisonnable pour préserver la sécurité des clients. Toutes dépenses extra telles que des nuits en hôtel, vols ou surcoûts de transport seront supportés par le client et réglés directement sur place.

Responsabilité du voyageur

Le voyageur s'engage à accepter toute directive raisonnable relative au forfait émis lorsque le passager est à l'étranger. Dans le cas où un passager aurait une conduite préjudiciable aux autres voyageurs ou aux fournisseurs de services, et qui persiste dans sa conduite malgré un avertissement formel du fournisseur de services et/ou de son représentant, le passager sera expulsé du groupe et devra assumer tous les frais occasionnés par sa conduite y compris tous les frais supplémentaires que le passager devra débourser pour son hébergement, nourriture et transport. Le voyageur est responsable de s'informer sur les exigences d'entrée et de sortie du pays qu'il prévoit visiter, de faire les démarches nécessaires à l'obtention des documents requis et d'en payer les frais correspondants. Dans l'éventualité que le voyageur ne possède pas la documentation requise, il pourrait se voir refuser le passage par les autorités.

BON VOYAGE !
De toute l'équipe de l'Égypte Autrement

